

Actes du 37^e Chapitre général (2022)



PÈLERINS D'ESPÉRANCE EN COMMUNION

Missionnaires Oblats de Marie Immaculée

I. DISCOURS DU SAINT-PÈRE, LE PAPE FRANÇOIS

Sala Clementina, le 3 octobre 2022

Chers frères, bonjour et bienvenue !

Je suis heureux de vous rencontrer à l'occasion de votre Chapitre général. Je remercie le Supérieur général – pauvre homme, pris dans le désert et amené ici à Rome ! – pour sa présentation et je lui souhaite, ainsi qu'au nouveau Conseil, un travail paisible et fructueux. Et nous remercions le Supérieur et les Conseillers qui ont terminé leur service.

Vous êtes une Famille religieuse dédiée à l'évangélisation et vous êtes réunis pour discerner ensemble l'avenir de votre mission dans l'Église et dans le monde. Vous avez choisi, pour ce Chapitre, un thème stimulant, très similaire à celui choisi pour le prochain jubilé de l'Église : « Pèlerins d'espérance en communion ». C'est un thème qui résume votre identité sur les routes du monde auquel, en tant que disciples de Jésus et disciples de votre fondateur saint Eugène de Mazenod, vous êtes appelés à porter l'Évangile de l'espérance, de la joie et de la paix. C'est un monde qui, bien qu'il semble avoir atteint des objectifs qui semblaient inatteignables, est toujours esclave de l'égoïsme et plein de contradictions et de divisions. Le cri de la terre et celui des pauvres, les guerres et les conflits qui ensanglantent l'histoire de l'humanité, la situation angoissante

de millions de migrants et de réfugiés, une économie qui rend les riches de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres, sont quelques aspects d'un scénario où seul l'Évangile peut maintenir allumée la lumière de l'espérance.

Vous avez choisi d'être des pèlerins, de redécouvrir et de vivre votre condition des voyageurs dans ce monde, aux côtés des hommes et des femmes, des pauvres et des plus petits de la terre auxquels le Seigneur vous envoie annoncer son Royaume. Votre Fondateur était, lui aussi, un pèlerin, aux origines de votre Famille religieuse, quand il parcourait avec ses premiers compagnons les villages de sa Provence natale, prêchant des missions populaires et ramenant à la foi les pauvres qui s'en étaient détournés et que même les ministres de l'Église avaient abandonnés. C'est un drame lorsque les ministres de l'Église abandonnent les pauvres.

Pèlerins et voyageurs, toujours prêts à partir, comme Jésus avec ses disciples dans l'Évangile. En tant que congrégation missionnaire, vous servez l'Église dans 70 pays du monde. À cette Église, que le Fondateur vous a appris à aimer comme une mère, vous offrez votre zèle missionnaire et votre vie en participant à son exode vers les périphéries du monde aimé de Dieu et en vivant un charisme qui vous conduit vers les plus lointains, les plus pauvres, ceux que personne n'atteint. En parcourant ce chemin avec amour et fidélité, vous rendez, chers frères, un grand service à l'Église.

Vous avez entendu l'appel à redécouvrir votre identité de prêtres et de frères unis par les liens de la consécration religieuse. *Pèlerins d'espérance*, vous marchez avec le peuple saint de Dieu, en vivant fidèlement votre vocation missionnaire, avec les laïcs et les jeunes qui partagent, dans l'Église, le charisme de votre saint fondateur et qui désirent participer activement à votre mission. Saint Eugène vous a appris à regarder le monde avec les yeux du Sauveur crucifié, ce monde pour le salut duquel le Christ est mort sur la croix.

Vous avez déjà consacré l'un de vos précédents chapitres généraux au thème de *l'espérance*, lorsque vous avez ressenti un appel particulier à être des témoins de cette vertu dans un monde qui semble l'avoir perdue et qui cherche ailleurs la source de son bonheur. Être des missionnaires de l'espérance signifie savoir lire les signes de sa présence cachée dans la vie quotidienne des gens. Apprendre à reconnaître l'espérance chez les pauvres auxquels vous êtes envoyés, eux qui parviennent souvent à la trouver au milieu des situations les plus difficiles. Vous laissant évangéliser par les pauvres que vous évangélisez, ils vous enseignent le chemin de l'espérance, pour l'Église et pour le monde.

De plus, vous voulez être des témoins de l'espérance *dans la communion*. La communion aujourd'hui est un défi dont peut dépendre l'avenir du monde, de l'Église et de la vie consacrée. Pour être missionnaires de la communion, nous devons d'abord la vivre entre nous, dans nos communautés et dans nos relations les uns

avec les autres, puis la cultiver avec tous sans exception. Vous avez souvent fait référence, au cours de votre Chapitre, au cheminement ecclésial de ce temps qui redécouvre la beauté et l'importance de « marcher ensemble ». Je vous exhorte à être des promoteurs de la communion par des gestes de solidarité, de proximité, de synodalité et de fraternité avec tous. Que le bon Samaritain de l'Évangile soit pour vous un exemple et un encouragement à vous faire proches de toute personne, avec l'amour et la tendresse qui l'ont poussé à prendre soin de l'homme dépouillé et roué de coups (voir Lc 10, 29-37). Se faire le prochain de quelqu'un est un travail de tous les jours, car l'égoïsme vous replie sur vous-mêmes, vous tire vers le bas ; se faire le prochain c'est sortir de soi.

Dans ce Chapitre, vous avez également souvent évoqué votre engagement en faveur de la maison commune, en cherchant à le traduire en décisions et en actions concrètes. Je vous encourage à poursuivre votre travail dans cette direction. Notre mère la terre nous nourrit sans rien demander en retour ; c'est à nous de comprendre qu'elle ne peut pas continuer à le faire si nous ne prenons pas également soin d'elle. Ce sont tous des aspects de cette conversion à laquelle le Seigneur nous appelle continuellement. Revenir au Père commun, revenir aux sources, revenir au premier amour qui vous a poussé à tout quitter pour suivre Jésus, voilà l'âme de la consécration et de la mission !

Que votre Fondateur, le charisme qu'il vous a transmis et sa visée missionnaire soient et restent des points de référence pour votre vie et votre travail, pour demeurer enracinés dans votre vocation missionnaire, surtout en vivant le testament du Fondateur, dans l'amour réciproque entre vous et dans le zèle pour le salut des âmes. C'est le cœur de votre mission et le secret de votre vie, et pour cela l'Église a encore besoin de vous. Dans l'immense champ de mission qu'est le monde entier, que Jésus soit toujours votre modèle, comme il l'a été pour saint Eugène. Devant le Sauveur crucifié, il a décidé un jour d'offrir sa vie pour que tous, surtout les pauvres, fassent l'expérience du même amour de Dieu qui l'avait ramené sur le chemin de la foi.

Cette année, vous avez célébré le souvenir d'une grâce spéciale que saint Eugène a reçue il y a deux siècles devant la statue de la Madone dans l'église de la mission à Aix-en-Provence. Vous êtes de nouveau invités à prendre Marie comme compagne de voyage, afin qu'elle vous accompagne toujours dans votre pèlerinage. Marie pèlerine, Marie sur la route, Marie qui s'est levée précipitamment pour aller servir. Après avoir dit son « oui » à Dieu par l'intermédiaire de l'archange Gabriel, elle se rend en toute hâte chez sa cousine Élisabeth, pour lui faire part du don reçu et se mettre à son service. Que Marie vous serve également d'exemple pour votre vie et pour votre mission.

Chers frères, je vous souhaite une bonne conclusion du Chapitre et vous accompagne de mes prières. De tout cœur, je vous bénis ainsi que tous vos frères, en particulier ceux qui sont malades et plus fragiles, et ceux qui sont en difficulté en ce moment. Et vous aussi, s'il vous plaît, priez pour moi. Merci !

II. MESSAGE DU 37^{ème} CHAPITRE GÉNÉRAL

Chers confrères Oblats de Marie Immaculée,
Chers frères et sœurs de la grande Famille mazenodienne,

Paix et grâce à vous tous et à vous toutes.

1. Le 37^e Chapitre général des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée est une grâce et une bénédiction pour toute la congrégation. Les 79 capitulants représentant 70 pays du monde se sont retrouvés à Nemi (*Centro Ad Gentes*) en Italie du 14 septembre au 14 octobre 2022. Nous disons merci au Seigneur pour son amour. Nous saluons la mémoire de ceux qui nous ont devancés dans la maison du Père, spécialement celle de notre saint fondateur Eugène de Mazenod. Nous remercions le Saint-Père François qui nous a reçus en audience le 3 octobre et qui nous a encouragés à aller de l'avant dans notre mission.
2. Nous retournons dans nos Unités respectives après avoir fait l'expérience de la joie de l'Évangile. Nous voudrions partager notre joie et notre espérance avec vous, frères et sœurs de la famille mazenodienne, mais aussi avec tous nos frères et sœurs en humanité.
3. Cette lettre se veut l'expression de notre reconnaissance, de nos sentiments, de notre vécu, de notre

espérance, de nos engagements, et surtout du souhait de nous voir plus unis que jamais comme famille vivant le même charisme.

4. Le Chapitre général a été un moment de discernement et d'interpellation à un renouveau dans notre vocation missionnaire. Les célébrations liturgiques nous ont donné des élans pour mieux vivre la fraternité et sentir la présence de l'Esprit. La joie de rencontrer les confrères membres d'autres Unités était visible dès la première Eucharistie présidée par le Supérieur général sortant Louis Lougen. Dans son homélie, il nous invitait à laisser parler l'Esprit en nous pour notre renouveau. « Une heureuse aventure » s'ouvrait devant nous. Elle devait nous conduire plus tard à l'élection, le 29 septembre 2022, du père Luis Ignacio Rois Alonso comme 14^e Supérieur général, successeur d'Eugène de Mazenod.
5. Le nouveau Supérieur général était dans sa terre de mission au Sahara occidental quand il a été élu. Il nous a rejoints à Nemi. Avec lui nous sommes allés en pèlerinage auprès du Saint-Père pour exprimer notre communion avec lui et avec l'Église. Avec le Saint-Père, nous nous engageons, nous aussi, à bâtir une Église synodale.
6. Le pape François a donné sa bénédiction à nous tous ainsi qu'à toute la famille mazenodienne. Il a reconnu que le thème de notre Chapitre ressemble à celui du prochain jubilé de l'Église, « Pèlerins

d'espérance », et qu'il résume notre identité de disciples de Jésus. L'encyclique *Laudato si'* est pour nous une exhortation à nous faire plus proches des gens et de la création.

7. La pandémie de la Covid 19, les guerres dans le monde, les changements climatiques, la crise de la foi, etc. sont des signes que le monde est en train de subir des changements radicaux. Les témoignages venant de pays en souffrances tels que l'Ukraine, le Canada, Haïti, le Sri Lanka et d'autres pays illustrent la situation concrète de nos frères Oblats et de nos laïcs associés qui se solidarisent avec les pauvres. Le cri des pauvres exige de nous un autre mode de vie et une relecture de la façon d'accomplir notre mission, sur les traces de saint Eugène. Cette mission garde son identité de départ, à savoir l'évangélisation des « pauvres aux multiples visages » (C 5), mais de façon plus audacieuse.
8. *Pèlerins d'espérance en communion*, tel a été, en effet, le thème de notre Chapitre général. Les Oblats se sentent interpellés par les nombreux cris qui s'élèvent dans notre monde ; ceux des pauvres et des abandonnés montent jusqu'à Dieu qui nous regarde et nous appelle à y répondre. L'Église nous demande de quitter nos zones de confort pour gagner les périphéries. L'apport de nos laïcs associés nous donne à comprendre que nous ne sommes pas seuls dans notre champ missionnaire à vivre de notre charisme. Nous faisons route ensemble.

9. Nous sommes appelés à être des signes d'espérance, des témoins et des artisans du Royaume en ces moments difficiles que l'Église et le monde connaissent. Le Chapitre général a renouvelé nos énergies et notre visée commune, nous permettant d'aller de l'avant avec joie et confiance, et de travailler à construire un monde meilleur.
10. À la fin de ce trente-septième Chapitre général, nous avons pris quelques engagements de vie et d'action. Nous sommes des missionnaires qui, à l'instar des disciples d'Emmaüs, cheminent le cœur brûlant.
 - a. À la suite du Christ, le premier pèlerin missionnaire, nous nous engageons à pratiquer une véritable conversion personnelle et communautaire.
 - b. Nous travaillerons à la réorganisation des structures de la Congrégation pour assurer une meilleure mission au service des pauvres.
 - c. Ne formant qu'un seul corps, nous nous engageons à travailler communautairement et individuellement à la protection de la maison commune.
 - d. Nous voulons apporter réconfort et soutien à tous ceux qui se sentent victimes de violence, blessés dans leur être et au regard des autres, et nous réconcilier avec eux. Nous plaçons en

premier lieu les mineurs et les personnes vulnérables, mais aussi tous ceux qui, à travers notre agir et nos comportements, ont été offensés.

- e. Nous prenons l'engagement d'aller au secours des pauvres aux multiples visages. Ils sont défigurés par la souffrance. Ils sont marqués par les stigmates de la guerre. Ils sont traumatisés par les abus et les exploitations au travail. Déracinés, ils sont privés de leur propre passé. Exilés, ils sont bafoués sur leur terre d'accueil, humiliés à cause de leur couleur, de leur culture ou de leur langue.
- f. Nous nous engageons à faire beaucoup plus pour promouvoir la justice, la paix et l'intégrité de la création. La terre est à Dieu, et les fruits de la terre sont à tous.
- g. Nous nous engageons à promouvoir le charisme oblat en communion avec les laïcs associés (voir R 37a).

Comme disait Eugène de Mazenod : quel vaste champ à parcourir !

- 11. La Vierge Marie, notre Mère, la pèlerine de la Visitation, fait route avec nous. Le Saint-Père nous a aussi recommandé, le lundi 3 octobre 2022, de nous faire toujours accompagner, dans notre pèlerinage, par notre Mère Marie.

12. Que saint Eugène, notre fondateur, veille sur nous et sur les pauvres que nous servons, et que par son intercession nous nous renouvelions chaque jour dans l'amour du Christ, le premier des pèlerins missionnaires.

Loué soit Jésus Christ et Marie Immaculée !

Les capitulants du 37^e Chapitre.
Nemi, Italie, le 14 octobre 2022.

III. ÉLECTION DU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL ET DU CONSEIL

Lors des élections tenues selon les prescriptions de nos Constitutions et Règles, le Chapitre général a appelé au service de l'autorité les Oblats suivants :

Supérieur général **Luis Ignacio ROIS ALONSO**
(Espagne - Méditerranée/Sahara occidental)
(Élu le 29 septembre 2022)

Vicaire général **Antoni BOCHM**
Pologne - Administration générale)
(Élu le 1^{er} octobre 2022)

1^{er} Assistant général **Raymond MWANGALA**
(Zambie - Zambie)
(Élu le 1^{er} octobre 2022)

2^{ème} Assistant général **Henricus ASODO**
(Indonésie - Administration générale)
(Élu le 1^{er} octobre 2022)

Conseiller général pour l’Afrique-Madagascar

Erastus Kapena SHIMBOMEH

(Namibie – Namibie)

(Élu le 4 octobre 2022)

Conseiller général pour l’Amérique latine

Jorge ALBERGATI TEJERA

(Uruguay – Croix du Sud)

(Élu le 4 octobre 2022)

Conseiller général pour l’Asie-Océanie

Eugene BENEDICT

(Sri Lanka – Jaffna)

(Élu le 4 octobre 2022)

Conseiller général pour le Canada et les États-Unis

James BROBST

(États-Unis – États-Unis)

(Élu le 4 octobre 2022)

Conseiller général pour l’Europe

Alberto GNEMMI

(Italie – Méditerranée)

(Élu le 4 octobre 2022)

IV. PÈLERINS D'ESPÉRANCE EN COMMUNION

1. « Le Chapitre est un temps privilégié de réflexion et de conversion communautaires ; ensemble, en union avec l'Église, nous discernons la volonté de Dieu dans les besoins urgents de notre époque et nous le remercions pour l'œuvre de salut qu'il accomplit par nous » (C 125). Les capitulants du 37^e Chapitre général ont profondément réfléchi sur les différents défis auxquels le monde et l'Église d'aujourd'hui sont confrontés. À la lumière du thème choisi, Pèlerins d'espérance en communion, ils ont tenté de discerner ce qui rendrait les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée plus adaptés et plus crédibles alors que nous avançons dans ce troisième millénaire. Revivant, au cours de notre pèlerinage, l'expérience d'Emmaüs, nous avons cheminé ensemble, en demeurant patiemment à l'écoute, en exprimant nos inquiétudes et en reconnaissant finalement la présence vivifiante de Jésus.
2. Marcher en pèlerins nous invite à regarder en avant sur le chemin à parcourir et à jeter un regard sur le chemin déjà fait. Nous ne sommes pas les premiers à entreprendre ce pèlerinage. Il a débuté avec l'Évangile de Jésus-Christ et le charisme de notre fondateur, saint Eugène. Les Constitutions et Règles qu'il nous a laissées sont des sources précieuses de renouvellement dans notre vie religieuse. En tant que Missionnaires Oblats de Marie

Immaculée, nous ne pouvons penser à poursuivre et à revitaliser notre cheminement sans les garder à l'esprit et dans notre cœur. Une nouvelle lecture de notre « livre de vie » à travers le prisme de l'espérance peut énormément nous servir de guide sur le chemin à parcourir.

3. Vivre d'espérance est notre façon d'être dans l'Église. Elle est à la base de tout ce que nous croyons. Elle est à la source de notre élan missionnaire. En attendant la seconde venue de Jésus, c'est remplis d'espérance que nous évangélisons, que nous portons la Bonne Nouvelle aux pauvres tout en prenant soin de la terre, notre maison commune. Cette espérance nourrit, à son tour, notre propre vie religieuse.
4. Marcher en communion signifie établir des relations qui imprègnent notre âme et créent des chemins de guérison et de réconciliation au sein de nos communautés et avec le monde. Nous entretenons ainsi des liens de fraternité entre nous, que Frères et Prêtres, appelés que nous sommes à vivre notre consécration en communauté apostolique, célébrant sa richesse et embrassant ses défis. C'est dans ce même esprit de communion que nous soutenons les laïcs qui désirent vivre pleinement le charisme de saint Eugène et que nous évangélisons avec eux.
5. Ce document est le fruit du discernement communautaire pratiqué durant ce Chapitre de 2022. Les

Écritures, les documents de l'Église, les Constitutions et Règles, les documents des Chapitres précédents et de la Congrégation nous ont tous guidés dans la rédaction de ce document capitulaire. Puisse-t-il collaborer à l'animation de toute la Congrégation et de nos Associations oblates : « Tels des pèlerins, ils font route avec Jésus dans la foi, l'espérance et l'amour » (C 31).

A. Pèlerins

6. À titre de membres du Chapitre, nous invitons les Oblats à répondre à l'appel du pape François à reconnaître que nous sommes d'abord « un peuple pèlerin en marche vers Dieu » (*Evangelii Gaudium*, 111). Comme pèlerins, nous sommes de ceux qui entreprennent un voyage sans savoir ce qui les attend au bout du chemin, sûrs que c'est Dieu qui les guide. Notre pèlerinage a deux sens qui s'équilibrent. Le premier est qu'au départ nous avons une idée de ce que nous sommes et d'où nous venons. Le second est qu'en cheminant nous prenons conscience que la rencontre de l'autre va nous transformer. Ce que nous pensions savoir prend un sens nouveau et la façon dont nous nous comprenons change lorsque nous rencontrons Jésus. Rappelez-vous les deux disciples qui marchaient sur le chemin d'Emmaüs (Lc 24, 13-35). Ils pensaient connaître la fin des événements survenus à Jérusalem, mais leur compréhension des choses a changé en

arrivant à Emmaüs. Leurs cœurs étaient brûlants pendant qu'ils marchaient. Eux-mêmes avaient changé. Ils étaient alors devenus des porteurs d'évangile, prêts à aller annoncer la Bonne Nouvelle !

7. Nos Constitutions et Règles

7.1 En pèlerins qu'ils sont, « les Oblats ne réalisent l'unité de leur vie qu'en Jésus Christ et par lui » (C 31). « Les Constitutions et Règles proposent à chaque Oblat les façons de marcher sur les traces de Jésus Christ... Elles permettent ainsi à chacun d'évaluer la qualité de sa réponse à l'appel reçu, et de devenir un saint » (C 163). Dans l'avant-propos du manuscrit de 1825 des premières Règles, saint Eugène affirme que « pour assurer le succès d'une si sainte entreprise et pour maintenir le bon ordre dans une société, il est indispensable de fixer certaines règles de conduite qui réunissent tous les membres qui la composent dans une pratique uniforme et un commun esprit ». La lecture, la prière et les réflexions portant sur les Constitutions et Règles nous aident à en vivre et à nous en inspirer. Elles nous stimulent et nous guident en tant que corps missionnaire consacré à l'évangélisation des pauvres et des plus abandonnés. Alors que nous approchons des 200 ans de l'approbation de notre « Règle de vie », nous croyons que

l'Esprit Saint nous invite à retourner à nos racines et à nos Constitutions et Règles, et à nous renouveler ainsi dans notre vocation missionnaire.

- 7.2 Revenir à ses racines permet à l'Église d'aller de l'avant en proclamant l'Évangile. Nous ne vivons pas dans le passé ou en dehors du monde ; nous vivons dans le monde d'aujourd'hui avec les gens que nous desservons. Nos racines ne nous ramènent pas à un moment particulier dans le temps, mais elles nous permettent de croître en nombre et de prendre de l'expansion tout en gardant à l'esprit cet appel à répondre aux « besoins les plus urgents de l'Église » (C 7). C'est en puisant à nouveau dans nos racines que notre vie religieuse apostolique pourra se renouveler. Au cours de ce Chapitre, nous avons prêté l'oreille au désir ardent de nos Oblats Frères d'être davantage reconnus dans leurs « responsabilités complémentaires dans l'œuvre de l'évangélisation » (C 7). Nous avons également pris conscience du besoin de travailler à la réconciliation avec les peuples autochtones. Nous avons entendu cet autre appel à revitaliser nos communautés où « les vœux les unissent, dans l'amour, au Seigneur et à son peuple et marquent d'un caractère particulier ce milieu vital... » (C 12). En revisitant nos racines, nous

avons soigneusement apporté des changements aux Constitutions et Règles pour qu'elles soient au pas avec l'Église.

- 7.3 Notre condition de pèlerins et notre identité de missionnaires auprès des pauvres aux multiples visages nous appellent à vivre comme des hommes consacrés par les vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance et de persévérance, dont « le premier devoir est de rendre visibles les merveilles opérées par Dieu dans la fragile humanité des personnes qu'il appelle » (*Vita Consecrata*, 20). L'étude approfondie des vœux demeure essentielle dans la formation première comme dans la formation continue. Elle nous conduit à la découverte de la liberté que nous acquérons grâce à eux – celle d'aimer, d'aller là où nous sommes appelés à vivre et de le faire dans la simplicité. Notre foi et notre confiance en Dieu en tant que religieux se reflètent directement dans la manière de vivre nos vœux. Une croissance authentique et fraternelle peut naître en les pratiquant au jour le jour, en reconnaissant nos fragilités humaines et en persévérant dans nos efforts de conversion. Nous regardons Marie comme notre modèle et nous comptons sur son aide pour trouver la force de surmonter les obstacles que nous rencontrons en chemin (voir C 13).

8. Pèlerins en formation continue

- 8.1 La volonté de progresser et de poursuivre notre croissance avec nos compagnons de route constitue aussi un élément essentiel de notre pèlerinage. Le 36^e Chapitre général nous avait invités à renforcer la formation missionnaire des candidats en formation première ; ce travail doit être poursuivi. Pour nous aider à approfondir notre identité oblate, le 37^e Chapitre général a jugé bon d'insister de nouveau sur l'importance capitale de la formation continue.
- 8.2 À la fin de la formation première, le besoin de poursuivre sa croissance demeure. Dans le ministère, de nouvelles questions surgiront en raison des défis auxquels on sera confronté dans la communauté, la mission et les relations personnelles. Les rencontres des nouveaux venus dans le ministère à plein temps sont stimulantes et sources d'encouragement. Elles les aident à « tirer profit de l'expérience » (R 68a). La formation continue, cependant, est plus qu'une étape de la formation. C'est un temps donné pour échanger et renouer les liens avec les confrères que l'on connaît bien et pour créer une fraternité avec ceux rencontrés en cours de route.
- 8.3 La formation continue doit tenir compte du fait que ne formons pas des entités isolées,

mais que nous faisons partie d'une famille interculturelle étendue. Nous réitérons l'appel du 36^e Chapitre général à la conversion dans le domaine de l'interculturalité, à vivre en profondeur la tension créatrice qui existe entre la force de l'union et la richesse de la diversité, à pouvoir apprendre quelque chose de nouveau comme le fait un enfant, à développer sa capacité d'apprendre, de désapprendre et de rebondir, de choisir l'interculturalité comme style de vie, comme manière d'être en mission (voir Actes du 36^e Chapitre général, n° 62). Nous sommes profondément reconnaissants pour le fait que notre pèlerinage nous relie aussi à une grande famille de laïcs qui enrichissent notre vie missionnaire.

- 8.4 La formation continue implique une conversion sans cesse renouvelée à l'Évangile et une disposition « à demeurer souples et ouverts ... apprendre à faire face à des besoins nouveaux et à chercher des solutions aux questions nouvelles » (C 68). Ce Chapitre croit que la formation continue améliore notre vie consacrée, indépendamment de l'âge et des années d'expérience dans le ministère. Au fur et à mesure que nous grandissons, nous faisons des expériences différentes de la vie consacrée, avec ses joies et ses défis. Nous ne sommes pas seuls dans notre cheminement et il est possible de créer des espaces où nous pouvons discuter ouvertement

et en apprendre encore sur le développement de la personne. La formation continue devrait inclure des sujets d'ordres professionnels et spirituels qui sont vitaux dans notre monde actuel. Les Unités devraient consacrer du temps à la discussion des problèmes difficiles auxquels nous sommes confrontés au sein de nos propres communautés et offrir un espace de guérison et de réconciliation.

9. Quelques orientations missionnaires

- 9.1 Toutes les Unités de la Congrégation doivent mettre sur pied un programme d'étude et de réflexions sur nos Constitutions et Règles, à l'approche du 200^e anniversaire de leur approbation. L'Administration générale et les communautés de formation peuvent fournir les ressources nécessaires à ce programme et les mettre à la disposition de toute la Congrégation en utilisant, par exemple, le site OMIWORLD comme plateforme de partage du matériel d'animation. On peut aussi faire la lecture de passages de nos Constitutions et Règles pendant la prière communautaire.
- 9.2 Chaque Oblat doit se reconnaître responsable de sa propre formation continue. Chaque Unité doit avoir son programme de formation continue, en particulier pour les Oblats qui en sont à leurs cinq premières années de ministère.

B. D'espérance

10. En réponse au thème du 37^e Chapitre général, nous reconnaissons que notre vocation missionnaire est d'apporter de l'espoir à un monde brisé par la guerre, la pauvreté et la dégradation de la création. L'espérance mise en Jésus-Christ nous porte à « offrir aux autres le témoignage explicite de l'amour salvifique du Seigneur, qui, bien au-delà de nos imperfections, nous offre sa proximité, sa Parole, sa force, et donne un sens à notre vie » (*Evangelii Gaudium*, 121). Marie Immaculée, pour sa part, était « attentive à recevoir le Christ pour le donner au monde dont il est l'espérance » (C 10). Elle l'a aussi fait naître chez notre Fondateur, saint Eugène, dans son expérience du sourire de la Madonne, dont nous célébrons le 200^e anniversaire cette année. Pour les membres de ce Chapitre, les deux grandes questions concernant l'espérance sont, dans le temps présent, l'appel à prendre soin de notre maison commune et l'appel à grandir dans une dépendance mutuelle avec les autres ou en communion eux.

11. Notre monde en tant que maison commune et le soin de la terre

11.1 L'appel urgent à prendre soin de la terre que le pape François a lancé dans son encyclique *Laudato si'* et complété dans son exhortation

post-synodale *Querida Amazonia*, nous concerne tout particulièrement dans notre travail missionnaire. Nous avons pris conscience de l'insuffisance de nos efforts en matière de protection de l'environnement. Nous sommes donc mis au défi d'accorder priorité à la conversion écologique comme dimension intégrante fondamentale de nos vies et de notre travail d'évangélisation. Le pape François nous rappelle que « l'objectif n'est pas de recueillir des informations ni de satisfaire notre curiosité, mais de prendre une douloureuse conscience, d'oser transformer en souffrance personnelle ce qui se passe dans le monde, et ainsi de reconnaître la contribution que chacun peut apporter » (*Laudato si'*, n° 19). Dans *Querida Amazonia* (n° 6-7), le pape François parle des quatre grands rêves que la région amazonienne lui inspire : un rêve social où l'on fait progresser les droits et accroître la dignité des pauvres ; un rêve culturel où l'on préserve les richesses culturelles distinctives ; un rêve écologique où l'on protège la beauté naturelle des rivières et des forêts, et un rêve ecclésial où l'Église s'engage généreusement à accueillir la culture locale.

- 11.2 Nous ne devons pas oublier que le cri de la terre est le cri des pauvres auxquels nous devons donner la préférence (voir C 5). Au

cours du Chapitre, des voix se sont élevées pour proposer que l'on remette au centre de nos choix missionnaires les pauvres, en particulier ceux parmi les autochtones, les migrants, les jeunes et dans les villes. Chaque Unité oblate devrait, selon les circonstances, pratiquer un discernement constant pour découvrir la présence de chacun des visages des pauvres et mener à bien un travail missionnaire fondé sur la spiritualité de l'écoute, du dialogue et de l'annonce.

12. On peut voir les conséquences de l'absence d'écoute de la voix des pauvres dans la prise de conscience émergente de l'histoire douloureuse de notre activité coloniale dans les pensionnats autochtones au Canada. Cela nous rappelle que notre présence n'a pas toujours été une bonne nouvelle pour ceux que nous avons été appelés à servir et que le dur travail de guérison et de réconciliation demeure une priorité pour tous les Oblats.
13. Cette préférence pour les pauvres est une invitation à intensifier le travail pour la justice et la paix, comme nous le rappelle la règle 9a. Elle vise d'une manière particulière notre ministère paroissial, où nous avons une forte présence. Les paroisses oblates, qui devraient avoir un caractère missionnaire particulier, sont des lieux appropriés pour

offrir, par exemple, une réponse adéquate à l'indifférence généralisée devant la tragédie de la migration et la dégradation de la création. Le travail conjoint des Oblats et des laïcs dans ces communautés chrétiennes peut être la base du recouvrement du « sens de responsabilité à l'égard de nos semblables, sur lequel se fonde toute société civile » (*Laudato si'*, 25).

14. La Congrégation en tant que maison commune et l'appel à l'interdépendance

14.1 « Rien de ce monde ne nous est indifférent » (*Laudato si'*, n° 3). Nous sommes conscients des liens qui nous unissent comme famille religieuse. C'est le reflet de l'ecclésiologie de communion du Second Concile du Vatican qui affirme : « Le bon vouloir de Dieu a été que les hommes ne reçoivent pas la sanctification et le salut séparément, hors de tout lien mutuel ; il a voulu en faire un peuple... » (*Lumen Gentium*, n° 9 ; voir *Evangelii Gaudium*, n° 113 ; *Fratelli Tutti*, n° 137). L'expression utilisée au Chapitre pour exprimer cette réalité est celle de la dépendance les uns des autres que l'on retrouve dans la constitution 25 : « L'obéissance nous rend serviteurs de tous. Par elle, nous contestons l'esprit de domination et nous voulons témoigner de ce monde nouveau dans lequel les hommes se

reconnaissent en étroite dépendance les uns des autres. »

- 14.2 Intégrer cette dépendance les uns des autres, c'est apprendre à vivre comme membre d'un corps. Chaque mission dans la Congrégation devient sienne. En réalité, nous ne pouvons pas être dans tous les endroits ou tous les pays où nous voudrions être. Cependant, quand une province ou une délégation réalise quelque chose en faveur des plus délaissés, c'est toute la Congrégation qui est à l'œuvre. C'est ainsi que se traduit son caractère d'universalité et de communion.
- 14.3 Au cours du Chapitre, il est devenu évident que pour nourrir ce sentiment d'appartenance à une « maison commune », une restructuration était nécessaire. C'est pour le bien de la mission que nous devons restructurer, en comptant sur la responsabilité réciproque entre les Unités qui diminuent et celles qui croissent. Le recours à un mode commun de discernement au niveau tant régional que général favorisera le partage des ressources humaines, en choisissant les gens les plus aptes pour chaque mission, et celui des ressources financières pour assurer une durabilité relative. Ensemble, même avec nos frères vieillissants et infirmes, nous serons

plus forts pour travailler au Règne de Dieu dans le monde.

- 14.4 L'un des traits les plus caractéristiques de notre société actuelle est la mobilité et la coexistence de différentes cultures dans certains pays. La restructuration favorisera également l'existence de communautés interconnectées, plus aptes à remplir leur mission actuelle et à témoigner de liens nouveaux issus du baptême et de la relation personnelle avec le Christ. Le lieu le plus approprié pour créer cette mentalité est la formation première. On pourrait mettre sur pied des maisons de formation interprovinciales offrant des critères communs tant au plan de la vie religieuse qu'au plan pastoral (voir Actes du 36^e Chapitre général, n^{os} 34-41). Les jeunes qui penseront à suivre nos programmes de formation pourront faire l'expérience d'un milieu d'échange interculturel en visitant nos maisons de formation. C'est là que nous pourrions leur faire voir comment l'Église universelle se retrouve concrètement dans la trame de vie de nos communautés. Le témoignage de vie et d'espérance qu'elles portent peut attirer fortement des vocations (voir C 53). En mettant l'accent sur les liens que les Oblats entretiennent entre eux dans le monde entier, les directeurs de pastorale des

vocations leur offriront une vision du Royaume de Dieu.

15. Quelques orientations missionnaires

- 15.1 Étudier l'encyclique *Laudato si'* et faire valoir dans toutes nos communautés l'importance et l'urgence qu'elle représente. Promouvoir des programmes d'actions en ce sens et établir des contacts avec d'autres groupes par le biais de la Plateforme d'action *Laudato si'* qu'offre l'Église. Être attentifs aux choses toutes simples que nous pouvons faire dans nos communautés, par exemple le recyclage.
- 15.2 S'informer, par le biais des médias sociaux et d'autres plateformes de communication, de ce que font les autres communautés oblates.
- 15.3 Envisager la restructuration des Unités et favoriser le partage des ressources.

C. En communion

16. En invitant l'Église à vivre la synodalité et la fraternité, le pape François nous rappelle que vivre en communion constitue un défi pour notre monde très profondément marqué par les divisions et l'égoïsme. Dans son message aux capitulants, il a dit que les Oblats ne seront des pèlerins d'espérance que s'ils vivent en communion entre

eux, dans l'Église, avec toute l'humanité et l'ensemble de la création. En effet, lors du 37^e Chapitre général, les capitulants ont vécu le partage fraternel comme un temps de renouveau. En tant qu'Oblats, fidèles à l'héritage de notre Fondateur, nous nous efforcerons donc d'être des spécialistes de la communion : « La charité fraternelle doit soutenir le zèle de chacun, en fidélité au testament du Fondateur : «Pratiquez bien parmi vous la charité, la charité, la charité et, au-dehors, le zèle pour le salut des âmes». « À mesure que grandit entre eux la communion d'esprit et de cœur, les Oblats témoignent aux yeux des hommes que Jésus vit au milieu d'eux et fait leur unité pour les envoyer annoncer son Royaume » (C 37). Parmi les nombreux sujets abordés par le Chapitre sur le thème de la communion, ceux de la communauté interculturelle et de la collaboration avec les laïcs ont été les points forts de notre réflexion.

17. Les communautés interculturelles

17.1 La vie communautaire, sous ses nombreuses formes, a toujours été perçue comme essentielle dans notre Congrégation. Le défi à relever maintenant est celui de la vivre plus intensément dans des communautés interculturelles. Nous souhaitons qu'elle soit le reflet de l'Église communion ou « Église famille de Dieu » (Jean Paul II, *Ecclesia in Africa*, 63), en nourrissant toujours « l'amour de la famille »

afin d'accomplir notre mission comme l'a voulue par notre Fondateur (voir Eugène de Mazenod, *Lettre au père Mille*, 6 juin 1831 ; aussi C 37). Avec le Christ et en communion avec le Père et l'Esprit Saint, notre vie communautaire donne à l'humanité un témoignage de foi, d'amour et d'espérance. La communauté est un lieu de dialogue et de guérison, de pardon et de réconciliation.

- 17.2 Pour vivre la communion et enrichir notre vie commune, surtout dans les communautés internationales et interculturelles, il est essentiel de se reconnaître Oblats, de considérer les autres membres comme des frères et d'être ouverts à d'autres valeurs que les siennes.
- 17.3 Nous avons la chance d'avoir une grande diversité de programmes de formation. Le Chapitre encourage l'échange volontaire, entre Unités, d'Oblats en formation durant l'importante première phase. Les nouveaux profès pourront ainsi vivre une expérience communautaire interculturelle qui les aidera plus tard à s'insérer dans le concret de la vie missionnaire.
- 17.4 Bien qu'il y ait des défis à relever dans la vie en milieu interculturel, on peut offrir des programmes qui aideront tant l'Oblat lui-même que la communauté dans laquelle il

entre à s’y adapter. Il aura, par exemple, à tirer leçon des erreurs du racisme et de la colonisation culturelle dans le passé et les nouvelles formes qu’ils prennent aujourd’hui lorsqu’on ne tient pas compte du caractère sacré de la culture, des traditions et des langues des autres. « Ceci nous rappelle que « chaque génération doit faire siens les luttes et les acquis des générations passées et les conduire à des sommets plus hauts encore. C’est là le chemin. Le bien, comme l’amour également, la justice et la solidarité ne s’obtiennent pas une fois pour toutes ; il faut les conquérir chaque jour » (*Fratelli tutti*, 11).

18. Les Associés laïcs

- 18.1 La présence des Associés laïcs à ce Chapitre général a été perçue comme une grâce. Dans les premiers jours du Chapitre, nous avons écouté leur rapport et prié avec eux chaque jour. Nous reconnaissons qu’à travers eux, l’Esprit nous appelle aujourd’hui à faire rayonner le charisme de saint Eugène dans le monde entier. Dès le début, le Fondateur lui-même avait manifesté un profond respect pour les dons divers que les laïcs apportaient aux différentes tâches du ministère. Il les considérait comme des coopérateurs dans la mission (voir Lettre du Supérieur général, Directoire des associations oblates, p. 3).

18.2 Les Oblats sont toujours « très proches des gens » (C 8), non seulement parce qu'ils les évangélisent, mais aussi parce qu'ils les évangélisent à leur tour. La diversité des cultures et du vécu des gens enrichit la Congrégation. Ils demeurent proches d'eux en louangeant leur collaboration, en les respectant et en les appréciant pour ce qu'ils sont et pour les dons qu'ils mettent au service de la mission. Nous avons vu comment dans certains endroits où les Oblats n'exercent plus leur ministère, ce sont des Associés laïcs qui poursuivent les œuvres entreprises. Dans une présentation enflammée, les Associés laïcs présents à ce Chapitre ont déclaré qu'ils reconnaissent, dans le sillage des Oblats, leur vocation commune à vivre le charisme, leur sens profond d'appartenance et leur engagement à vivre la mission à travers le charisme de saint Eugène (voir le 37^e Chapitre général, *Rapport des Associés laïcs*, Doc. 8, 11, 1).

18.3 Le besoin d'une meilleure coordination se fait sentir pour que les laïcs « participent au charisme dans un esprit de communion de réciprocité entre eux et avec les Oblats » (R 37a). Nous les invitons à se réunir au niveau de leur Unité et à demander d'y être accompagnés par un Oblat.

18.4 Certains jeunes partagent ce désir de vivre du charisme oblat et peuvent en être témoins bien au-delà de ce qui est à notre portée. Dans leur rapport au présent Chapitre, les Associés ont exprimé un souci particulier, celui « de ne pas oublier la formation au charisme oblat pour les jeunes qui sont l'avenir de la vie oblata, qu'elle soit consacrée ou laïque. La mise en pratique de la doctrine sociale de l'Église combinée aux thèmes spirituels de saint Eugène est très attrayante, surtout pour les jeunes » (*Rapport des Associés laïcs*, Doc. 8,11,1).

19. Quelques orientations missionnaires

19.1 Mettre au défi chaque Oblat de comprendre profondément ce que signifie l'interculturalité pour l'Église. S'assurer que les Oblats suivent des programmes d'orientation culturelle lorsqu'ils entrent dans une autre culture. Les maisons de formation, surtout après le noviciat, devraient être dotées d'une équipe d'éducateurs provenant de plusieurs cultures.

19.2 Discuter dans nos communautés du rapport que les Associés laïcs ont présenté au Chapitre général. Confirmer, encourager nos Associés laïcs et collaborer étroitement avec eux

dans nos engagements missionnaires. Identifier les personnes qui vivent déjà du charisme oblat sans le savoir et les inviter à approfondir l'expérience qu'elles en ont faite. Assurer à travers la Congrégation le partage du matériel que les groupes laïcs locaux ont conçu, par exemple, *L'histoire d'Eugène à Palerme*.

20. Conclusion

20.1 Depuis le Chapitre général précédent de 2016, de nombreux changements ont eu lieu dans la Congrégation et dans le monde. Plusieurs questions importantes ont été soulevées au cours des discussions du Chapitre de 2022 en ce qui concerne les six dernières années. Comme des pèlerins, nous poursuivons notre réflexion sur notre passé tout en allant de l'avant. Il en va de même du discernement à pratiquer.

20.2 Conscients du dynamisme missionnaire qui nous anime en tant que pèlerins d'espérance, nous devons trouver de nouvelles façons de répondre aux besoins réels des pauvres d'aujourd'hui. Notre engagement envers ceux qui vivent en marge de la société et réclament justice reste une préoccupation constante. Nous devons poursuivre notre recherche de guérison et de réconciliation partout où

celles-ci sont nécessaires. C'est également vrai en ce qui concerne le soin de la terre.

- 20.3 C'est en communion avec l'Église que nous écoutons attentivement sa voix à travers le processus de synodalité. À l'approche 200^e anniversaire de l'approbation de nos Constitutions et Règles, en 2026, nous souhaitons que s'élève un vent de renouveau dans notre Congrégation. À la fin du chemin d'Emmaüs parcouru pendant ce 37^e Chapitre général, une nouvelle étape à franchir s'ouvre devant nous avec la possibilité de vivre un temps de conversion et de reconnaissance pour tout ce qui a été fait auparavant. Comme les disciples d'Emmaüs, nous retournons dans nos Unités respectives annoncer l'Évangile avec une espérance renouvelée.
- 20.4 Puisse ce Chapitre, avec l'intercession de Marie Immaculée, porter des fruits qui demeurent jusqu'à ce que tout soit accompli dans le Christ.
- 20.5 Le 37^e Chapitre général a pris fin le 14 octobre 2022.

V. MANDATS ET RECOMMANDATIONS DU 37^{ème} CHAPITRE GÉNÉRAL

A. LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DU CHAPITRE

(Approuvé par le Chapitre général, le 13 octobre 2022)

Le 37^e Chapitre général délègue et autorise les personnes qui seront nommées à cet effet par le Supérieur général en conseil à revoir et à préparer pour publication les documents approuvés par le Chapitre, sous une forme grammaticale et stylistique appropriée, dans la langue originale dans laquelle ils ont été approuvés par le Chapitre et à assurer les traductions adéquates de ces documents dans les autres langues du Chapitre.

B. LES CONSTITUTIONS ET RÈGLES

(Approuvé par le Chapitre général, le 12 octobre 2022)

1. Que l'Administration générale élabore un plan d'action pour la formation continue dans la Congrégation, à partir des Constitutions et Règles, afin de revaloriser et de mettre en pratique ce livre de vie, et de redynamiser ainsi la vie de chaque Oblat et de chaque communauté missionnaire.
2. Que le comité des Constitutions et Règles revoit sa composition, en l'élargissant temporairement, et

ses objectifs afin de mettre au point des programmes et du matériel d'animation en collaboration avec la communauté d'Aix-en-Provence.

3. Selon la recommandation du Chapitre, que les supérieurs et leurs conseils veillent à la mise en marche de ces programmes d'animation dans leurs unités respectives.

C. LES OBLATS FRÈRES

(Approuvé par le Chapitre général, le 12 octobre 2022)

1. Dans nos Constitutions et Règles, on lit : « Elle groupe en communautés apostoliques des prêtres et des Frères qui se lient à Dieu par les vœux de religion » (C 1) et « Les Oblats, prêtres et Frères, ont des responsabilités complémentaires dans l'œuvre de l'évangélisation » (C 7). Tenant compte de cela, les capitulants du 37^e Chapitre général invitent tous les membres des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée à reconnaître qu'ils sont, comme communauté religieuse, incomplets sans le témoignage des Frères. Ils font ainsi écho au document *Identité et Mission du Religieux Frère dans l'Église*, qui affirme : « La fraternité des religieux frères est un encouragement pour toute l'Église parce qu'elle rend présente la valeur évangélique des relations fraternelles *horizontales* face à la tentation de dominer, de chercher la première place, d'exercer l'autorité comme pouvoir » (n° 7, p. 10). Cette invitation fait

suite aux changements apportés par le pape François dans son rescrit du 18 mai 2022 (*Rescriptum ex audientia SS.MI*).

2. Le 37^e Chapitre général recommande :

2.1 Que des efforts soient faits à l'échelle de la Congrégation pour être inclusifs dans notre langage lorsque nous parlons des Oblats, en tenant compte du fait que nous sommes une Congrégation de prêtres et de frères.

2.2 Que l'on s'efforce d'accroître la représentation des Frères dans les postes de direction au sein des Unités et de la Congrégation.

2.3 Qu'un Frère qui est un membre actif du personnel d'une maison de formation soit nommé au Comité général de la formation.

2.4 Que chaque Province, Délégation ou Mission s'engage à promouvoir activement la vocation d'Oblat Frère.

3. Le 37^e Chapitre général décrète :

3.1 Que le Comité général de la formation, conjointement avec le Comité permanent des Frères, entreprendra une révision complète des Normes générales de la formation oblate en ce qui concerne la formation des Oblats Frères, leur assurant une formation holistique, internationale et interculturelle.

Cette révision sera également menée au niveau des Provinces et des Délégations de la Congrégation.

3.2 Que l'Administration générale, en collaboration avec le Comité permanent des Frères, organisera un congrès pour tous les Oblats Frères actifs qui aura lieu dans les trois prochaines années. Ce congrès aura lieu en préparation de l'année 2028 qui marquera, dans la Congrégation, le 200^e anniversaire des premiers vœux du premier Oblat Frère Jean Bernard Ferrand, qui a persévéré jusqu'à la mort.

3.3 Que l'année 2028 soit désignée comme l'année des vocations à la vie religieuse de Frère oblat.

D. L'ASSOCIATION DES INSTITUTS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

(Approuvé par le Chapitre général, le 12 octobre 2022)

1. Le Chapitre général a désigné l'Association des instituts oblates d'enseignement supérieur (AIOES) comme réseau officiel de la Congrégation pour le soutien mutuel et le développement de ces instituts ainsi que la promotion des éléments d'une vision oblate de l'enseignement supérieur [tels qu'approuvés en 2015].
2. Le Chapitre général recommande que le Gouvernement central désigne un membre du Conseil général comme son agent de liaison avec l'Association.

3. Afin d'assurer nos programmes de formation missionnaire dans divers lieux ou contextes, le Chapitre général recommande que l'Association soutienne la préparation d'Oblats destinés à l'enseignement supérieur. Elle aidera aussi les Oblats, surtout ceux qui doivent se préparer à la fonction d'éducateurs, à promouvoir l'étude du charisme oblat dans nos instituts. Les membres des associations oblates sont invités à mettre leurs dons et leurs talents au service de la mission de nos instituts.
4. Le Chapitre général recommande que l'Association favorise la collaboration et le partage des ressources humaines et financières entre instituts.
5. Le Chapitre général recommande à l'Association de promouvoir la création d'un réseau de communication entre les Unités oblates et les Oblats responsables d'écoles secondaires afin de permettre aux jeunes de partager le charisme oblat.

E. LA PROTECTION DES MINEURS ET DES PERSONNES VULNÉRABLES

(Approuvé par le Chapitre général, le 12 octobre 2022)

1. Que dans chaque Province, Délégation ou Mission de la Congrégation une personne nommée ou employée soit mandatée pour superviser et coordonner le domaine de la sauvegarde et de la protection des mineurs et des personnes vulnérables.

2. Le 37^e Chapitre général recommande la nomination ou l'emploi d'une personne pour superviser la protection des mineurs et des personnes vulnérables dans la Congrégation ; cette personne sera responsable devant le Supérieur général.

F. LAUDATO SI'

(Approuvé par le Chapitre général, le 12 octobre 2022)

1. Le Gouvernement central concevra et soutiendra un plan d'action pour la Congrégation en s'inspirant de la lettre encyclique *Laudato si'* du pape François. Il le fera en collaboration avec d'autres groupes ou organisations, notamment la Plateforme d'action *Laudato si'*.
2. Les supérieurs majeurs et les supérieurs de mission ainsi que leurs conseils instaureront et soutiendront dans leurs Unités respectives leur propre programme d'action, en accord avec le celui de la Congrégation.
3. Chaque Oblat et chaque communauté, œuvre ou institution oblate s'engagera dans un processus de réflexion et d'action concrète menant à un « style de vie prophétique et contemplatif » (*Laudato si'*, n° 222), à une « attitude du cœur » (ibid. n° 226) qui voit la création « à travers le regard du Sauveur crucifié » (C4) et avec le regard rempli d'amour de Jésus (voir Mc 10, 21).

4. Le 37^e Chapitre général invite les Associés laïcs et les Associations oblates à collaborer à cet effort selon leurs conditions de vie.
5. Le 37^e Chapitre général recommande au Supérieur général et au Conseil d'étudier la possibilité d'ouvrir une nouvelle mission en Équateur, en collaboration avec la Conférence interprovinciale d'Amérique latine (CIAL). Ce serait l'occasion de nous renouveler dans notre identité missionnaire, de prendre soin de notre maison commune et d'accompagner en particulier les peuples autochtones, en coordination avec le Réseau ecclésial panamazonien (REPAM).

G. LES FINANCES

(Approuvé par le Chapitre général, le 12 octobre 2022)

1. Que l'Administration générale encourage fortement la planification, dans les Unités, de la relève des trésoriers, y compris la formation professionnelle des Oblats en formation qui manifestent de l'intérêt et des aptitudes dans le domaine de la finance.
2. Que l'on crée un esprit de partage au sein des régions, en prenant pour exemples les fonds pour la formation dans la Région d'Europe et celle d'Asie-Océanie.

3. Que l'assurance voyage couvrant les frais médicaux et les effets personnels soit obligatoire pour tous les membres et qu'elle soit incluse dans le Directoire des finances de chaque Unité.
4. Que le rapport de gestion du vérificateur externe soit soumis au Trésorier général en même temps que le rapport consolidé chaque année.
5. Que la méthode de distribution prudente en cours (4 % de la moyenne mobile sur trois ans) soit une pratique normale pour les Unités lorsqu'elles utilisent les fonds investis pour soutenir leurs opérations.
6. Que la contribution de 10 % provenant de la vente de propriétés soit utilisée pour constituer le Fonds Dontenwill pour la mission et la pastorale.
7. Si le Chapitre général recommande la création d'un nouveau fonds, d'un nouveau programme ou d'un nouveau service, que le montant et la source de son financement soient spécifiés, en tenant compte du fait que « les biens de la communauté sont en quelque sorte le patrimoine des pauvres » (R 22a).

H. LES ASSOCIATIONS LAÏQUES

(Approuvé par le Chapitre général, le 13 octobre 2022)

1. Après avoir entendu les aspirations, les espoirs et les rêves des laïcs qui ont participé au deuxième Congrès des Associations laïques oblates en mai

2022 et de leurs sept représentants au 37^e Chapitre général, le 17 septembre 2022, ce même Chapitre décrète la création, au niveau de la Congrégation, d'un réseau officiel de laïcs partageant le charisme oblat. Ce réseau analysera et mettra en œuvre les recommandations du congrès concernant la communion, la formation et la mission, et étudiera la question de l'identité et des relations appropriées entre les Oblats et les Laïcs pour « promouvoir ... une visée commune dans la Congrégation » (R 37a).

2. Afin de soutenir le réseau officiel, le Chapitre décrète en outre la création d'un nouveau Service général ou d'un Bureau des laïcs partageant le charisme oblat.
3. Dans chaque Unité, les mesures concrètes qui conviennent seront prises pour aller de l'avant dans la réalisation des recommandations du deuxième congrès des Associations laïques oblates de mai 2022 (voir 37^e Chapitre général, document 8.11.1). À cette fin, il est recommandé d'avoir un groupe de coordination pour favoriser les relations entre les différents membres des associations laïques au sein des Unités.
4. Que chaque Région établisse un groupe de coordination, composé de membres des Associations laïques et de profès oblates. Ce groupe régional devrait être relié à ceux des Unités et au réseau officiel.

5. Au niveau de l'Administration générale, cette recommandation est conforme à la règle 144a qui confie la responsabilité de la coordination du réseau officiel au Vicaire général ou à l'un des Assistants généraux.

I. LES JEUNES OBLATS

(Approuvé par le Chapitre général, le 13 octobre 2022)

1. Afin de permettre à la génération des plus jeunes Oblats de se connaître entre eux et de faciliter l'échange d'idées et d'expériences sur l'avenir de la mission et de la vie des Oblats, le Chapitre général recommande que, dans la Congrégation, soit élaboré un parcours de formation qui aboutirait à l'organisation, dans tout le monde oblat, d'une rencontre ou d'un congrès des représentants des jeunes confrères. À long terme, ce processus de partage devrait avoir lieu d'abord au niveau local et ensuite au niveau régional. Une rencontre ou un congrès au niveau de la Congrégation compléterait ce parcours.
2. La préparation d'un tel congrès (où, quand, comment...) pourrait relever de l'Assistant général qui sera responsable de la Formation.
3. Agenda suggéré : les premiers trois ans suivants le Chapitre, dans le cadre d'une mise en application de l'esprit du Chapitre au sein d'un groupe spécifique d'Oblats.

J. LA FORMATION PREMIÈRE

(Approuvé par le Chapitre général, le 13 octobre 2022)

1. Le 37^e Chapitre général donne mandat au Supérieur général en conseil d'entreprendre le processus de centralisation des programmes de formation au noviciat et après le noviciat dans la Congrégation, afin d'assurer la formation missionnaire et interculturelle des candidats.
2. Le processus verra à ce que :
 - les maisons de formation soient ainsi dotées d'un nombre suffisant d'éducateurs, qu'elles soient stables, multiculturelles et bien préparées à ce ministère ;
 - un plan de succession et un programme de préparation des futurs éducateurs soient mis en place ;
 - le financement de ces maisons de formation soit assuré de manière adéquate par les Unités participantes avec le soutien du fonds de solidarité de la Congrégation et d'autres sources.

K. LES RESTRUCTURATIONS

(Approuvé par le Chapitre général, le 13 octobre 2022)

Le 37^e Chapitre général donne mandat au Supérieur général d'exercer son autorité en vertu de la constitution 135 et, avec son conseil, d'élaborer un plan de

restructuration pour toute la Congrégation. Ce plan tiendra compte des Unités, des Régions, de la structure de l'Administration générale et du Gouvernement central afin que toute la Congrégation réponde à l'appel à la conversion dans le renouvellement de la vie communautaire et missionnaire. La restructuration se fera selon les étapes suivantes :

1. Première et deuxième années : Le processus commencera, à l'initiative du Supérieur général, par une discussion entre les Unités, les Régions, l'Administration générale et le Gouvernement central. Elle portera sur les nouvelles structures pouvant le mieux servir la mission de la Congrégation, par exemple, le nombre d'Unités, le nombre de Régions, la nécessité ou non d'avoir des conseillers régionaux, etc.
2. Le travail sera fait en mode synodal.
3. Chaque Unité et chaque Région seront accompagnées par le Supérieur général et son conseil. Le travail débutera au niveau local.
4. Le Supérieur général déterminera les moyens nécessaires pour avancer dans ce processus, par exemple le recours à des comités ou des commissions ad hoc comprenant des spécialistes sur les processus à suivre, l'organisation des structures, le droit canonique, etc.
5. Deuxième et troisième années : En dialogue avec les Unités et les Régions, le Supérieur général et son conseil élaboreront un plan de restructuration pour

l'ensemble de la Congrégation. Toutes les exigences des Constitutions et Règles seront observées. Le document « Discerner et soutenir la mission oblate » servira de ressource prépondérante.

6. La réunion intercapitulaire : Le Supérieur général présentera un plan de restructuration qui comprendra les outils permettant à la Congrégation de vivre la restructuration comme un processus synodal et spirituel.
7. Quatrième et cinquième années : La restructuration est mise en place, en distinguant ce qui doit être décidé par le Gouvernement central et ce qui relève du Chapitre général.

L. L'APPROBATION DES MINUTES DU 37^{ème} CHAPITRE GÉNÉRAL

(Approuvé par le Chapitre général, le 13 octobre 2022)

Le 37^e Chapitre général des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée demande au Supérieur général d'approuver en conseil les procès-verbaux du Chapitre qui n'ont pas été approuvés en assemblée capitulaire (n^{os} 33-47).

L'accès aux procès-verbaux sera assuré pour les membres du Chapitre pendant une période de 30 jours après la fin du Chapitre. Pendant cette période, tous les membres du 37^e Chapitre général auront le droit de soumettre des amendements et des corrections.

VI. CHANGEMENTS APPORTÉS AUX CONSTITUTIONS ET RÈGLES APPROUVÉS PAR LE 37^{ème} CHAPITRE GÉNÉRAL

(Le texte ajouté ou changé est indiqué en *italique*)

Changements aux Constitutions

C 77. « *Les Oblats vivent la communauté dans une maison canoniquement érigée, ou une maison constituée, ou en communauté de district. Chaque communauté est confiée aux soins d'un supérieur local.* »

Approuvée par le Chapitre général le 6 octobre 2022.

Il s'agit d'un changement remarquable, qui consiste à simplifier la description des différentes formes de vie communautaire dans la Congrégation. La forme qu'on appelait « résidence » est supprimée, tandis que la référence aux Oblats qui vivent seuls est traitée ailleurs (voir R 92c).

C 83 « Pour être nommé ou élu supérieur, vicaire ou remplaçant d'un supérieur, il faut avoir achevé sa formation première et reçu sa première obédience, terminé la période requise après ses vœux perpétuels et être ordonné, sauf les dispositions du *Rescriptum ex audientia SS.mi* du 18.05.2022. »

*Approuvée par le Chapitre général le 7 octobre 2022
et amendée par le Dicastère Vatican le 17 janvier 2023*

Changements aux Règles

En relation avec le changement de la Constitution 77, les Règles suivantes sont :

R 77a « Un district est une communauté locale dont les membres vivent en des lieux différents en raison de leur mission, sous l'autorité d'un supérieur local. »

Approuvée par le Chapitre général le 8 octobre 2022.

Le nouveau texte de cette Règle concerne seulement les districts ; la référence aux résidences est supprimée, ainsi que celle aux Oblats vivant seuls.

R 77b - éliminée.

Approuvée par le Chapitre général le 8 octobre 2022.

L'élimination de cette Règle est une conséquence directe du changement apporté à la Constitution 77.

R 92b « Les communautés de district sont gouvernées par leurs statuts particuliers déterminés par le Supérieur majeur en conseil. »

Approuvée par le Chapitre général le 8 octobre 2022.

Dans le nouveau texte, les mots « *et les résidences* » ont été supprimés.

R 92d « La suppression d'une maison érigée canoniquement est réservée au Supérieur général en conseil, sur demande du Provincial en conseil. La suppression

d'une maison constituée qui n'a pas été érigée canoniquement ainsi que la suppression ou la modification d'une communauté de district relèvent du Provincial en conseil. »

Approuvée par le Chapitre général le 8 octobre 2022.

Dans le nouveau texte, les mots « *ou d'une résidence* » ont été supprimés.

R 151a « Les statuts particuliers des Missions et des communautés de district préciseront si elles ont le droit d'acquérir, de conserver, d'administrer et d'aliéner des propriétés. »

Approuvée par le Chapitre général le 8 octobre 2022.

Dans le nouveau texte, les mots « *et des résidences* » ont été supprimés.

R 92c « Depuis le temps du Fondateur, vivre en communauté a été notre idéal. *Cependant, après un discernement approprié et en raison de la mission, le Supérieur majeur en conseil peut permettre qu'un Oblat vive temporairement absent de la maison religieuse pour une période définie. L'Oblat recevra une obédience pour une communauté dont il sera membre et à la vie de laquelle il participera régulièrement.* »

*Approuvée par le Chapitre général le 8 octobre 2022
et amendée par le Dicastère Vatican le 17 janvier 2023*

Dans le nouveau **t**exte, la partie concernant les Oblats vivant seuls a été reformulée.

En rapport avec le changement de la Constitution 83, les Règles suivantes sont :

R 83a « Un Oblat Frère qui a prononcé ses vœux perpétuels dans la Congrégation depuis au moins un an peut être nommé supérieur d'une communauté locale. Cette nomination est faite par le Supérieur général en conseil à la demande du Supérieur majeur. »

Approuvée par le Chapitre général le 12 octobre 2022.

Dans ce nouveau texte, les mots « avec l'indult nécessaire » ont été supprimés et la dernière phrase a été ajoutée.

R 84a (nouvelle)

« Un Oblat Frère peut être nommé Supérieur provincial, Vicaire provincial ou Supérieur de Délégation après avoir obtenu une autorisation écrite du Saint-Siège à la demande du Supérieur général en conseil.

Un Oblat Frère peut être élu à ces mêmes charges. Cette élection, confirmée par le Supérieur général en conseil (R 104a), requiert aussi la confirmation écrite du Saint-Siège à la demande du Supérieur général en conseil. »

Approuvée par le Chapitre général le 8 octobre 2022.

Cette nouvelle Règle concerne la nomination ou l'élection d'un Oblat Frère comme Provincial, Vicaire provincial ou Supérieur de Délégation.

R 84b (nouvelle)

« *L'élection d'un Oblat Frère comme Supérieur général ou comme Vicaire général requiert, à la demande du Chapitre général, la confirmation écrite du Saint-Siège.* »

Approuvée par le Chapitre général le 8 octobre 2022.

Cette nouvelle Règle concerne l'élection d'un Oblat Frère comme Supérieur général ou comme Vicaire général.

Autres règles modifiées

R 7b « La prédication des missions, la mission *avec* les jeunes et les missions étrangères occupent traditionnellement la première place dans notre apostolat. Toutefois, aucun ministère ne nous est étranger, pourvu que nous ne perdions jamais de vue la fin principale de la Congrégation : l'évangélisation des plus abandonnés. »

Approuvée par le Chapitre général le 6 octobre 2022.

Le changement au premier paragraphe de cette Règle consiste à remplacer la préposition « *auprès* » par la préposition « *avec* ».

R 60a Le changement proposé à cette Règle a été rejeté par le Dicastère pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique. La Règle 60a demeure inchangée.

R 65h « *Au terme de leur formation première, les Oblats demandent une première obédience au Supérieur général.* Durant les quelques années qui suivent leur formation

première, les Oblats seront guidés et soutenus par des confrères expérimentés ; ils ont alors besoin de l'aide d'une communauté qui, à son tour, est enrichie de leur apport. »

Approuvée par le Chapitre général le 8 octobre 2022.

Au début de cette Règle, une phrase a été introduite : « *Au terme de leur formation première, les Oblats demandent une première obédience au Supérieur général.* »

R 66f « *Au terme de leur formation première, les Oblats entreprennent leur ministère comme prêtres. Si un scolastique à vœux perpétuels discerne qu'il n'est pas appelé à la prêtrise, tout en voulant rester oblat, il demande une obédience au Supérieur général afin de commencer sa mission comme Frère.* »

Approuvée par le Chapitre général le 6 octobre 2022.

L'expression « À la fin de leur formation régulière au scolasticat » est remplacée par l'expression « *Au terme de leur formation première* » ; l'expression « *à la suite d'un discernement adéquat* » est supprimée ; l'expression « *un scolastique estime* » est remplacée par « *un scolastique à vœux perpétuels discerne* ».

R 128e (Nouvelle Règle)

« *Il incombe au Supérieur général, aux Provinciaux, aux Supérieurs des Délégations et des Missions, avec leurs Conseils respectifs, et aux Présidents des Régions, d'assurer l'animation sur la vision et l'esprit du Chapitre et de veiller*

à l'application de ses décisions dans les différentes Unités après la publication des Actes du Chapitre. »

Approuvée par le Chapitre général le 10 octobre 2022.

À la suite à l'introduction de cette nouvelle Règle, la Règle 128e actuelle devient la Règle 128f.

TABLE DES MATIÈRES

I. Discours du Saint-Père, le pape François	3
II. Message du 37^{ème} Chapitre général	9
III. Élection du Supérieur général et du Conseil	15
IV. Pèlerins d'espérance en communion	17
a. Pèlerins	19
b. D'espérance	26
c. En communion	32
V. Mandats et recommandations du 37^{ème} Chapitre général	41
a. La publication des documents du Chapitre	41
b. Les Constitutions et Règles	41
c. Les Oblats Frères	42
d. L'association des Instituts d'études supérieures .	44
e. La protection des mineurs et des personnes vulnérables	45
f. Laudato si'	46
g. Les finances	47
h. Les associations laïques	48
i. Les jeunes Oblats	50
j. La formation première	51
k. Les restructurations	51
l. L'approbation des minutes du 37 ^{ème} Chapitre général	53
VI. Changements apportés aux Constitutions et Règles approuvés par le 37^{ème} Chapitre général	54

